



TERMES DE REFERENCES POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE POMPAGE SOLAIRE DANS LE PERIMETRE MARAICHER DU GPF DE GUEDE CHANTIER

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

Depuis plus de 30 ans Enda Pronat s'est engagée dans la promotion de l'agroécologie dans les zones rurales du Sénégal les plus affectées par les conséquences de la révolution verte, à savoir : les Niayes, la Vallée du Fleuve Sénégal et les régions de Fatick et de Tambacounda. Elle mène depuis les années 90, avec des moyens très limités et sur des aménagements sommaires, la recherche-action pour l'adoption des pratiques agroécologiques avec des groupements de femmes et des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) mixtes autour des cultures maraîchères et de la riziculture dans la commune de Guédé Village en vue d'atténuer l'utilisation des produits agrochimiques promus par le système d'agriculture conventionnelle.

La recherche-action a mené Enda Pronat à évoluer vers une approche globale et systémique qui intègre : la promotion de l'agroécologie, la prise en compte des problématiques de genre, l'accès à l'eau potable et à l'irrigation, la lutte contre les changements climatiques, l'éducation environnementale, une gestion durable et communautaire des ressources naturelles et des politiques agricoles durables qui soutiennent les exploitations agricoles.

Son intervention dans ce processus permanent de recherche-action avec les paysan-ne-s, s'appuie sur l'étroite collaboration avec des partenaires institutionnels techniques et financiers de la recherche et du développement.

C'est dans ce cadre que le projet Egal-AO (agroécologie menée par les femmes – AO) financé par Affaires mondiales Canada (AMC) et coordonné par Interpares est en train d'être mis en œuvre par Enda Pronat dans les zones agroécologiques de la vallée du Fleuve Sénégal, du bassin arachidier et de Tambacounda.

La commune de Guédé Village, à l'instar d'autres zones irriguées de la Vallée du Fleuve Sénégal, présente un fort potentiel agricole, les populations, particulièrement les femmes, sont confrontées à plusieurs contraintes relatives à la productivité de leurs exploitations agricoles. Les contraintes sont entre autres les faibles superficies de terres aménagées, les

mauvais aménagements, le manque de sécurisation de l'exploitation face à la divagation animale, les difficultés liées à la disponibilité et l'accès à l'eau d'irrigation.

Ainsi, pour soulager les femmes du GPF de Guédé Chnatier (Département de Podor, Commune de Guédé Chantier), le projet mettra à leur disposition des équipements de pompage solaire pour réduire les charges et la pénibilité des irrigations.

II- DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Le/la prestataire est appelé à fournir et à installer des équipements de pompage solaire au niveau **du périmètre maraicher du GPF de Guédé Chantier.**

1) Caractéristiques du système d'irrigation et des équipements existants :

Le jardin des femmes de Guédé Chantier dispose d'un système d'irrigation californien relié à un GMP monocylindre à 4 pouces. Ce réseau irrigue une superficie de près d'un hectare à partir du fleuve Doué. La longueur de la conduite principale d'irrigation est de 200 mètres. Il s'agit de tuyaux PVC de diamètre 100 mm et des bornes de diamètres 63 mm.

2) Fourniture et installation d'un système de pompage solaire

a) Equipements de pompage :

Le prestataire va fournir et installer une pompe solaire immergée **PS2 1800 de marque LORENTZ avec une sortie 100.** Cette pompe sera plongée au niveau du fleuve Doué et raccordée à un **système d'irrigation californien déjà existant.** Il doit prévoir un **tuyau de refoulement PEHD de diamètre 100** d'une longueur de 50 mètres mais aussi une **cage de sécurité** pour protéger la pompe contre toute sorte de menaces (vol, saletés et autres) qui pourrait causer sa détérioration.

b) Equipements solaires :

Le prestataire doit fournir le **nombre de panneaux nécessaire** (les panneaux doivent être homogènes) pour faire fonctionner la pompe solaire de manière optimale mais aussi un **support métallique** pour la fixation des panneaux. Le champ des panneaux solaire sera clôturé avec du grillage Galva muni d'une porte métallique.

c) Autres accessoires :

Pour une installation et un fonctionnement optimal de la pompe, le prestataire doit prévoir tous les accessoires nécessaires (sonde, câblage, coude, Té...).

NB : Le prestataire doit présenter une lettre de garantie pour le matériel fourni et pour les installations.

III- METHODOLOGIE ET APPROCHE :

Le/la prestataire est appelé à développer une approche participative et inclusive qui informe, implique et associe les populations dans la réalisation des activités inscrites dans les présents TDR. Enda Pronat veillera à la mise en place d'un comité de suivi composé de l'équipe

technique du projet et des représentants de la population pour mieux prendre en compte leurs préoccupations durant le déroulement des travaux d'installation mais également le respect des engagements signés.

Pour ce faire, le/la prestataire devra intégrer dans la démarche les phases suivantes :

- une réunion de prise de contact avec le commanditaire et une visite du site pour des ajustements au besoin et le cadrage technique et méthodologique de la mission ;
- la remise d'un calendrier de travail avec le plan d'installation du système d'irrigation retenu avant démarrage des travaux ;
- des interviews avec la population durant la phase d'exécution des travaux pour les associer davantage en vue de mieux répondre à leurs préoccupations sur la base des normes d'installation d'un réseau d'irrigation adaptées au terrain en question ;
- la valorisation de la main d'œuvre locale pour ces travaux si nécessaire ;
- la remise en état des lieux à la fin des travaux ;
- la formation du personnel d'exploitation sur le fonctionnement et l'entretien du système d'irrigation installé ;
- la remise du rapport provisoire des travaux en version word ;
- la réception provisoire des travaux d'installation des systèmes d'irrigation installés ;

IV- LIVRABLES :

L'entreprise prestataire devra obligatoirement livrer les produits suivants :

- Un calendrier de travail qui informe sur la chronologie de l'exécution prévisionnelle des activités avant démarrage des travaux ;
- le rapport provisoire des travaux d'installation en version word ;
- le rapport final des travaux d'installation ;

V- PROFIL, EXPERIENCES ET COMPETENCE:

Pour que sa soumission soit valable, le/la prestataire devra fournir une offre technique, accompagnée d'un bordereau des prix dans son offre financière ainsi que les pièces administratives ci- après :

- Un argumentaire de deux (2) pages maximum qui justifie les compétences acquises par le prestataire pour assurer la présente prestation ;
- Un document de 5 pages au maximum qui explique la méthode et la démarche d'intervention proposée en correspondance avec les activités à mener ;
- Un document technique présentant les outils et matériels à utiliser lors des travaux ;
- Les diplômes et qualifications pour chaque profil de l'équipe technique et le nombre d'années d'expériences ;
- Les références (Attestations de services délivrées par des maîtres d'ouvrage) pour justifier que l'entreprise avait effectivement exécuté en tant que prestataire dans au moins deux (02) marchés des travaux d'installation de système d'irrigation dans les cinq (05) dernières années ;

- La connaissance de la zone du projet et de la langue poular serait un atout.

VI- DUREE DE LA MISSION :

Le délai de réalisation des prestations est de 15 jours calendaires, à partir de l'ordre de service de commencer les travaux.

I- DATE LIMITE DU DEPOT DES OFFRES :

La date limite du dépôt des offres est fixée au 28 MAI 2024 à 12 h 00 GMT. Les offres technique et financière en langue française devront être envoyées aux adresses suivantes :

pronat@endatiersmonde.org;

pomahen@yahoo.fr